DROIT DES PARTICULIERS

Régimes matrimoniaux : qualifier les biens, liquider et conseiller les époux

La qualification d'un bien acquis pendant le mariage paraît simple jusqu'à la liquidation : un apport personnel dans l'acquisition du logement, un emprunt remboursé par la communauté, une entreprise créée avant l'union et développée après. Les comptes entre époux se révèlent alors et personne n'a conservé les justificatifs utiles. Deux heures pour revoir la qualification des biens selon le régime applicable, maîtriser le mécanisme des récompenses et des créances entre époux, puis conduire une liquidation dans le bon ordre. La conférence traite également du choix et du changement de régime au titre du conseil en amont.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
0,29 jour — 2 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 390 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Avocats en droit de la famille et notaires ainsi que conseillers en gestion de patrimoine intervenant auprès de couples.

PRÉREQUIS
Connaître les règles générales du droit de la famille.

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Déterminer le régime applicable et ses effets sur la propriété des biens
- Qualifier un bien comme propre ou commun dans les situations mixtes
- Calculer une récompense ou une créance entre époux
- Conduire les opérations de liquidation dans l'ordre utile
- Conseiller un couple sur le choix ou le changement de régime

03 Programme détaillé

M1 Le régime applicable et ses effets

- Savoir de quel régime on parle
- Régime légal et régimes conventionnels
- Régime primaire et obligations communes aux époux
- Pouvoirs de chaque époux sur les biens
- Effets du régime à l'égard des créanciers
- À retenir : Le régime primaire s'impose aux époux quel que soit le contrat de mariage qu'ils ont choisi.

M2 Qualifier les biens

- Là où naissent les litiges
- Biens propres par nature et par origine
- Présomption de communauté et preuve contraire
- Financement mixte du logement de famille
- Sort des parts sociales et de l'entreprise
- Cas pratique : Qualification des biens d'un couple à partir d'un inventaire et des actes d'acquisition.

M3 Liquider et conseiller

- Des comptes à la décision patrimoniale
- Récompenses dues à la communauté et dues par elle
- Créances entre époux et méthode d'évaluation
- Ordre des opérations de liquidation et de partage
- Opportunité d'un changement de régime
- Atelier : Établissement du compte de récompenses d'une communauté à partir des éléments fournis.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO et plan de développement des compétences
• FAF et CFP
• France Travail
• Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF

Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 390 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 29/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr